

PUBLICATION

Le Collège communal conformément au décret du gouvernement wallon du 6 février 2014 relatif à la voirie communale, entré en vigueur le 1^{er} avril 2014 et suivant les modalités de l'article L1133-1 du Code de la Démocratie Locale et la Décentralisation, porte à la connaissance du public que le Conseil communal en séance du 12/10/2026,

A décidé,

L'élargissement du Chemin de grande communication n°127, Rue Cavalier Fonck, par l'incorporation à cette voirie d'une emprise d'une superficie de 62,4 m², à prendre dans la parcelle cadastrée 1^{re} division, section B, n°210K3 dans le cadre de la demande de permis d'urbanisme de LAHAYE – EVRARD SA, Monsieur THELEN Frédéric ;

La présente publication restera affichée durant quinze jours,

Conformément à l'article 17, le demandeur ou tout tiers justifiant d'un intérêt pour introduire un recours auprès du Gouvernement.

A peine de déchéance, le recours est envoyé au Gouvernement dans les quinze jours à compter du jour qui suit, le premier des évènements suivants :

- La réception de la décision ou l'expiration des délais pour le demandeur et l'autorité ayant soumis la demande ;
- L'affichage pour les tiers intéressés ;
- La publication à l'atlas conformément à l'article 53, pour le demandeur, l'autorité ayant soumis la demande ou les tiers intéressés.

Thimister-Clermont, le 16 OCT. 2026

Par Ordonnance,

*La Directrice générale,
Gaelle FISCHER*



*La Bourgmestre,
Alice JACQUINET*

